Mesures relatives aux observations astronomiques COVID-19

Renseignements pris auprès du Centre fédéral d’information sur le Coronavirus, les observations astronomiques peuvent reprendre aux conditions suivantes :

Sur le site d’observation :

* 1 personne par télescope ;
* espacement de 5 mètres entre instruments ;
* maximum 10 personnes sur le terrain.

Pour s’y rendre et en revenir :

* en voiture, seul(e) ou avec une personne habitant sous le même toit ;
* emprunter le chemin le plus court pour se rendre sur le site d'observation et en revenir.

Il sera prudent de se munir de sa carte de membre pour, en cas de contrôle, pouvoir argumenter que l’on se rend sur le site d’observation habituel du club.

Bonnes observations.

Fait à Montigny-le-Tilleul, le 5 mai 2020

Joseph Marteleur

Président

Fédération Francophone d’Astronomes Amateurs de Belgique

Le présent document est délivré à titre d’information et n’engage en aucun cas la responsabilité de la Fédération Francophone d’Astronomes Amateurs de Belgique.